

**Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ**  
**Procès-verbal de la séance du 14/11/2023**

L'an 2023, le 14 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

**Présents** : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, PROUST Marie-Anne, DESMARRES Françoise, MAZURE Nathalie MM : LEBRUN Henri, DAUVEL Jérôme, GUILLORIT David, BOUVET Geoffroy, ROLLAND Yann, GAUTIER Dominique

**Excusés** : M. LEBRUN Thomas pouvoir à M. ROLLAND Yann, M. GUERIN Yann

**Absent** : M TEIXEIRA Paolo

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 11
- Votants : 12

Date de la convocation 07/11/2023

Date d'affichage : 07/11/2023

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLORIT David

## **SOMMAIRE**

- 1) Compte rendu de la réunion du 10 octobre 2023
- 2) Compte rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2022 - ZAC du Verdelet
- 3) Vente / achat parcelles avec Mme BOKALO à Huillé
- 4) Appel à candidature d'un boulanger
- 5) Tarifs cimetières 2024
- 6) Tarifs salle des fêtes 2024 + modalité de règlement
- 7) La loi APER – bilan de la concertation et choix des zones d'accélération
- 8) Questions diverses

---

### **1. Compte rendu de la réunion du 10 octobre 2023**

Lecture du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2023. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Compte rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2022 - ZAC du Verdelet**

*Réf : 01-14/11/23*

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à ALTER Public, l'aménagement du quartier Le Verdelet, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

### Rappel du projet

Le quartier le Verdelet est situé au cœur du village. Sa superficie est d'environ 2,2 ha. Au vu du programme actualisé, le quartier est destiné à accueillir 22 logements.

### Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2022, ALTER Public a acquis 26 500 m<sup>2</sup>. Au 31 décembre 2022, l'ensemble du foncier est maîtrisé.

Afin de réaliser le bassin de rétention, il a été acquis en 2016 un terrain extérieur au périmètre de la ZAC du Verdelet, appartenant à Madame Huguette Chevalier et d'une contenance de 3 264m<sup>2</sup>.

La concertation s'est déroulée du 13 novembre 2012 date de l'ouverture de cette concertation par délibération du Conseil Municipal, au 3 septembre 2013 date de sa clôture par délibération du Conseil Municipal.

La ZAC du Verdelet a été créée par délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2013. Et le dossier de réalisation, ainsi que le programme des équipements publics ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 février 2015.

Les études géotechniques, hydrologiques ont été réalisées.

En mars 2014, les reconnaissances archéologiques préventives ont été menées par l'INRAP, conformément aux prescriptions de l'arrêté du Préfet de de Région du 30 septembre 2013.

Le 21 mai 2014, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, a transmis le rapport de l'opération de diagnostic archéologique sur le site du Verdelet, et a indiqué que le terrain d'emprise du projet, ne fera l'objet d'aucune prescription complémentaire d'archéologie préventive a quasi-totalité des études ont été menés.

La commune a souhaité réaliser un théâtre de verdure sur l'espace vert central du quartier du Verdelet. Cet ouvrage, qui n'était pas prévu initialement dans le projet, a été exécuté au printemps 2015 pour être opérationnel en septembre de la même année.

Lors de la séance du 24 février 2015, le Conseil Municipal de Lézigné a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Verdelet, ainsi que le programme des équipements publics.

### Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2022, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 1 225K € HT, dont 450 K € HT ont été réglés (37% d'avancement) et 775K € HT restent à régler.

Au 31 décembre 2022 le montant prévisionnel des recettes s'élève à 1 225K € HT, perçu à hauteur de 208K € (17%), soit 1 018K € HT restant à encaisser.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé par délibération en date du 3 septembre 2013 et signée le 13 septembre 2013 entre la Commune de Lézigné et la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public pour l'aménagement de la ZAC le Verdelet,
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 établi par Alter Public,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public, annexé à la présente,

Le Conseil Municipal de la commune de Huillé-Lézigné, après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 1 abstention, 0 contre) :

Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 1 225 K€ HT,

Approuve le principe de mise en place du financement suivant : emprunt de 300 K €, garanti par la collectivité, à sollicité par Alter Public durant l'année 2024,

Approuve le nouveau montant de la participation de la Collectivité fixé à 420K € HT et versé à l'opération selon l'échéancier suivant :

2023 : 50K €

2024 : 50K €

2025 : 50K €

2026 : 50K €

2027 : 30K €

2028 : 30K €

2029 : 30K €

2030 : 30K €

Suite à l'augmentation des dépenses de l'opération, Madame La Maire propose de revoir les prix de vente des parcelles;

Parcelles de la tranche 2 : prix de cessions 85€ HT/m<sup>2</sup> au lieu de 79€ HT/m<sup>2</sup>

Parcelles rue Henri Gandon : prix de cession 100€ HT/m<sup>2</sup> au lieu de 90€ HT/m<sup>2</sup>.

Après délibération et la majorité (pour : 11, abstention : 1, contre : 0) le conseil municipal accepte la proposition de Mme La Maire.

### **3. Vente / achat parcelles avec Mme BOKALO à Huillé**

Réf : 03-14/11/23

Madame La Maire rappelle au conseil que des échanges de parcelles avec Mme BOKALO et la commune doivent être fait afin de procéder à la régularisation des bornages.

Madame La Maire propose donc de vendre à Mme BOKALO 31m<sup>2</sup> de la parcelle 159 C 1184 qui appartient au domaine public mais qui se trouve sur sa parcelle à un euro symbolique et d'acheter à Mme BOKALO la parcelle 159 C 1185 de 37 m<sup>2</sup> qui est sur le domaine public mais qui appartient à Mme BOKALO à un euro symbolique. Et Mme La Maire précise que les frais de notaire seront partagés.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Mme La Maire et l'autorise à signer l'acte chez le notaire.

### **4. Appel à candidature d'un boulanger**

Madame la Maire fait part au conseil municipal du courrier de M LOGERAIS confirmant que son projet d'ouverture de la boulangerie de la commune est annulé.

Elle précise qu'elle a pris contact avec la fédération des boulangeries du Maine et Loire pour avoir des explications sur la démarche à suivre pour recruter un boulanger. La démarche est en cours.

## 5. Tarifs cimetières 2024

Réf : 04-14/11/23

Madame la Maire propose de maintenir les mêmes tarifs que l'année dernière soit :

Tarifs des concessions cimetière :

15 ans	100 €
30 ans	200€

Tarifs du columbarium :

- Columbarium	15 ans	450€
	30 ans	750 €
- Urne au sol	15 ans	400 €
	30 ans	700 €
- Jardin du souvenir		gratuit

Décision : 12 pour, 0 contre, 0 abstention.

## 6. Tarifs salle des fêtes 2024 + modalité de règlement

Réf : 05-14/11/23

### Salle des fêtes Léznigné

Habitants de la commune :

- Repas familial – mariage – week end : 380€
- Sépulture ou Cérémonie Civile\* : 105€
- Vin d'honneur\* : 55€
- Association locale 3 fois 120€ et ensuite 240€
- Comité d'entreprises locales ou réunion d'entreprise : 120€
- Arbre de Noël des entreprises locales : gratuit
- L'occupation de la petite salle, les mercredis par le club de l'Amitié est gratuite
- L'occupation de la salle par le club de l'Amitié pour le repas de Noël et pour le repas de la fête des mères est gratuite.

\*selon disponibilité de la salle, la cantine étant prioritaire.

Personnes de l'extérieur

- Repas familial – mariage – week end : 760€
- Sépulture ou Cérémonie Civile\* : 105€
- Location à la demi-journée : 180€
- Location à la journée avec repas : 355€
- Location à la journée exposition commerciale : 355€
- Location pour les autres associations extérieures : 460€

### Salle des fêtes de Huillé

Habitants de la commune :

- Repas familial – mariage – week end : 300€
- Sépulture ou Cérémonie Civile : 105€
- Vin d'honneur : 55€
- Association locale 3 fois 100€ et ensuite 230€
- Comité d'entreprises locales ou réunion d'entreprise : 115€ par jour
- Arbre de Noël des entreprises locales : gratuit
- L'occupation de la petite salle, les mercredis par le club de l'Amitié est gratuite
- L'occupation de la salle par le club de l'Amitié pour le repas de Noël et pour le repas de la fête des mères est gratuite.

## Personnes de l'extérieur

- Repas familial – mariage – week end : 500€
- Sépulture ou Cérémonie Civile: 105€
- Location à la demi-journée : 150€
- Location à la journée avec repas : 300€
- Location pour les autres associations extérieures : 350€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs 2024 tels qu'ils sont proposés et charge Madame la Maire de l'application de cette délibération.

## 7. La loi APER – bilan de la concertation et choix des zones d'accélération

Réf : 06-14/11/23

Monsieur GAUTIER Dominique maire délégué rappelle au conseil que dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté en décembre 2020, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe s'est engagée à développer les énergies renouvelables sur son territoire.

La loi APER (accélération de la production d'énergie renouvelable) a été adoptée en mars dernier. Dans ce cadre, les communes vont devoir définir des zones d'accélération au développement des énergies renouvelables pour les filières éolienne, photovoltaïques, méthanisation, hydroélectricité et chaleur renouvelable.

Les zones potentielles pour l'installation de photovoltaïques sont :

- 1- La station d'épuration (parcelle ZK 167) au sol (le projet est en cours)
- 2- Ombrières de parking à la salle des fêtes de Lézigné
- 3- Casquette de protection solaire côté sud sur les bâtiments de l'école de Lézigné
- 4- Couvertures des bâtiments publics (si les structures et le positionnement le permettent)
- 5- Au sol sur les parcelles ZK 34 ZK 35

Suite à la concertation publique effectuée par le biais de questionnaires distribués dans toutes les boîtes aux lettres, il y a eu 50 réponses dont 47 favorables aux zones d'accélération proposées ci-dessus pour le développement des énergies renouvelables par la filière photovoltaïque.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal maintient les zones d'accélération proposées ci-dessus.

## 8. Questions diverses

### Travaux du lotissement Verdelet

Les travaux avancent bien, la voirie sera effectuée quand il y aura moins de pluie.

### Travaux logements sociaux rue de la gare

L'appel d'offres a été infructueux, un nouvel appel d'offres va être lancé avec en plus les logements sociaux rue de la mairie, pour un commencement de travaux en mai 2024.

### Travaux rue du Loir

Les travaux rue du Loir ont commencé le mardi 07 novembre.

### Dates des prochains conseils

09/01	26/03	18/06	05/11
06/02	09/04	10/09	03/12
12/03	14/05	08/10	

Séance levée à 22h20